

# Règlement du concours des Joutes samaritaines suisses 2010

Conformément à son mandat, la Commission du concours des Joutes samaritaines suisses édicte le règlement suivant :

## 1. Prescriptions premières

Ce règlement fait suite aux documents

- OC 230 Concept Joutes samaritaines 200X avec les modifications du 12.03.2010 et
- OC 231 Règlement de la Commission du concours des Joutes samaritaines suisses du 17.01.2009,

édités par le Comité central ASS.

*Dans le présent règlement, les articles qui ont été repris directement de ces documents sont en italique.*

## 2. Concept du concours

*Les points-clés du concept du concours sont les suivants:*

- *Des exercices aussi similaires que possible (jeunes / adultes); pour les membres de la jeunesse samaritaine Help avec des composants ludiques*
- *Travail sur les postes: deux tiers d'exercices pratiques, un tiers de connaissances théoriques*
- *Transparence de l'opinion d'enseignement décisive et du cadre thématique technique à l'avance*
- *Garantie du secret autour des exercices à réaliser*

*Les composants ludiques ne font pas partie des exercices du concours.*

## 3. Planning du concours

*La Commission du concours doit garantir un niveau adéquat des tâches à résoudre, ainsi qu'une évaluation équitable, loyale et transparente (principes d'évaluation clairs et caractère évaluable des tâches).*

*Les bases déterminées par la Commission du concours, les tâches à résoudre ainsi que les principes d'évaluation ne peuvent être contestés..*

## 4. Catégories

### 4.1 Catégorie A

Adultes sans limitation d'âge, qui sont membres d'une section de samaritains ou d'un groupe Jeunesse samaritaine Help, **ayant accompli** la course d'orientation, au maximum 4 personnes.

Seuls 2 cadres techniques <sup>1</sup> ASS par groupe sont admis à participer.

### 4.2 Catégorie B

Adultes sans limitation d'âge, qui sont membres d'une section de samaritains ou d'un groupe Jeunesse samaritaine Help, **n'ayant pas accompli** la course d'orientation, au maximum 4 personnes.

Seuls 2 cadres techniques <sup>1</sup> ASS par groupe sont admis à participer.

### 4.3 Catégorie C

Groupe de 4 – 6 enfants et adolescents à partir de 8 ans jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, qui sont membres d'un groupe Jeunesse samaritaine Help, **ayant accompli** la course d'orientation. Seuls 4 membres par groupe peuvent résoudre les tâches du poste.

Seuls 2 cadres techniques <sup>1</sup> et / ou moniteur de jeunesse ASS par groupe sont admis à participer.

<sup>1</sup> Médecin de section, formateur OC ASS, instructeur ASS, moniteur de cours ASS, moniteur de section ASS

**4.4 Catégorie D** Groupe de 4 – 6 enfants et adolescents à partir de 8 ans jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, qui sont membres d'un groupe Jeunesse samaritaine Help, **n'ayant pas** accompli la course d'orientation. Seuls 4 membres par groupe peuvent résoudre les tâches du poste

Seuls 2 cadres techniques <sup>1</sup> et / ou moniteur de jeunesse ASS par groupe sont admis à participer.

**4.5 Catégorie F** Groupe avec au maximum 2 adultes, plus au maximum 4 enfants jusqu'à 16 ans, **n'ayant pas** accompli la course d'orientation. Seuls 4 membres par groupe peuvent résoudre les tâches du poste.

Une personne au moins doit être membre d'une section de samaritains ou d'un groupe Jeunesse samaritaine Help.

Seuls 2 cadres techniques <sup>1</sup> ASS par groupe sont admis à participer.

## **5. Groupes du concours**

### **5.1 Taille des groupes**

Les tâches à résoudre sont prévues pour 4 personnes.  
Les tâches à résoudre restent identiques si un groupe compte moins de 4 personnes.

### **5.2 Membres des groupes**

Au moment où le groupe se présente au début du concours, un chef de groupe doit être désigné, qui représente officiellement le groupe dans le cadre du concours et qui décide pour lui.

La composition du groupe est laissée à l'entière liberté des participants.

## **6. Référence technique**

Le contenu des «cours de sauveteur», «cours de base BLS-AED», «cours de samaritain», «Urgences chez les petits enfants», «Urgences dans le sport» et «Soins à domicile en cas de risque de contagion» constituent la référence technique pour les exercices du concours. Ainsi que l'Instruction de base pour le service sanitaire première partie, valable à compter du 1.1.1987 et l'Instruction de base pour le service sanitaire deuxième partie, valable à compter du 1.1.1987 avec les modifications jusqu'au 1.8.1997 (pages 61 – 78 / 185 - 200). En supplément, les références Technique de la FCOC 2008/ BLS-AED disponible auprès du mandataire des Joutes ou du responsable de la formation continue obligatoire des cadres de Section (FCOC) de l'association cantonale.

Sont considérés comme contenus des cours l'ensemble transmis dans le cadre de l'enseignement des cours. Le manuel du participant ne constitue pas la base exclusive.

## **7. Postes de travail**

### **7.1 Nombre de postes de travail et exercices**

Le concours compte 6 postes de travail avec une tâche à chaque poste. La tâche peut être divisée en tâches partielles (réponses ou actions).

A chaque poste de travail, les groupes reçoivent une tâche sous forme écrite.

### **7.2. Durée du travail au poste**

*Le temps à chaque poste est limité à 10 minutes.*

Au bout de 10 minutes, le travail est interrompu et seuls les travaux réalisés dans ce laps de temps sont évalués.

### **7.3 Durée totale de la course de poste**

La durée de la course, y compris les travaux de postes, ne doit pas dépasser 3.5 heures. En cas de dépassement du temps imparti, le groupe est disqualifié

### **7.4 Confirmation**

*Immédiatement après la fin du travail dans les postes, les groupes obtiennent une information sur l'évaluation obtenue.*

### **7.5 Tâches**

Les tâches pour les catégories C, D et F peuvent si nécessaire être adaptés «par rapport aux Help».

<sup>1</sup> Médecin de section, formateur OC ASS, instructeur ASS, moniteur de cours ASS, moniteur de section ASS  
100/04/352/01

## 8. Evaluation

### 8.1 Points par poste

À chaque poste de travail on peut obtenir au max. 40 points.

Les points sont attribués pour les réponses ou les actions correctes. Aucun point n'est attribué si la réponse ou l'action est incorrecte, mais dans ce cas aucun point n'est soustrait.

### 8.2 Pondération

Pour les diverses réponses et actions correctes données/accomplies au poste, des points sont attribués en fonction de la pondération déterminée par la Commission du concours.

Toute réponse ou action correcte obtient de 1 à 3 point(s).

L'évaluation pour les catégories C, D et F peut si nécessaire être adaptée «par rapport aux Help».

### 8.3. Questionnaire à choix multiple

Les questionnaires à choix multiple sont évalués de la manière suivante :

- Toutes les croix correctement placées = maximum de points
- Plus de la moitié des croix correctement placées = une partie des points
- Moins de la moitié des croix correctement placées = pas de point

### 8.4 Joker

Après avoir reçu la tâche à réaliser au poste de travail, le groupe doit décider avant de commencer à travailler, s'il utilise son joker.

L'utilisation du joker au poste de travail permet de doubler le nombre de points obtenus.

Le joker doit être utilisé au plus tard au dernier poste de travail.

### 8.5 Nombre de points déterminant

Le total de points indiqué sur la feuille d'évaluation, visé par le chef de groupe, l'arbitre et le chef de poste, est déterminant.

La feuille de course sert seulement au contrôle.

### 8.6 Total de points

Le nombre total de points est l'addition des points obtenus sur les six postes de travail et avec le joker. Le total général s'élève à 280 points maximum.

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Poste de travail 1 | max. 40 points        |
| Poste de travail 2 | max. 40 points        |
| Poste de travail 3 | max. 40 points        |
| Poste de travail 4 | max. 40 points        |
| Poste de travail 5 | max. 40 points        |
| Poste de travail 6 | max. 40 points        |
| <u>Joker</u>       | <u>max. 40 points</u> |
| Total              | max. 280 points       |

## 9. Course d'orientation

La course d'orientation ne peut pas être organisée comme une boucle supplémentaire entre les différents postes de travail, mais elle a lieu en tant qu'exercice séparé.

L'évaluation de la course d'orientation est réglée par un règlement séparé SG 231.20

## 10. Champion Suisse

### 10.1 Champion Suisse

*Le grand vainqueur des JSS et Champion Suisse est le groupe des adultes qui a obtenu les meilleurs résultats sur le plan technique.*

Si plusieurs groupes totalisent le même nombre de points, le groupe qui affiche le meilleur total (max. 240 points) sans les points du joker est désigné vainqueur.

Si une égalité persiste, les groupes concernés sont départagés par les questionnaires préparés par la Commission du concours.

## 10.2 Questions destinées à départager les groupes

Les questions destinées à départager les groupes pour désigner le champion Suisse sont des questions relatives au domaine médical et à la technique samaritaine. Pas seulement des questions tirées de la référence technique citée au point 6.

La Commission du concours pose les questions aux groupes totalisant le même nombre de points.

Chacun des chefs de groupe recevra la question sous forme écrite. Seul ou en accord avec les membres de son groupe, le chef de groupe répond à la question sous forme écrite en l'espace de 30 secondes. Le groupe qui donne la bonne réponse sera champion suisse. Dans le cas de plusieurs réponses semblables, on procède à une nouvelle question de contrôle. En cas de confusion, la décision appartient à la commission du concours qui pose éventuellement une nouvelle question de contrôle.

## 11.

### 11.1. Listes des mentions obtenues

## Communication du résultat des Joutes

*A la fin des JSS sont établies les listes des groupes classés selon le nombre de points obtenus.*

### 11.2 Vainqueur des JSS

*Le grand vainqueur des JSS est le groupe des adultes qui a obtenu les meilleurs résultats sur le plan technique. Les groupes qui relèvent en sus le défi sportif de la course d'orientation constituent une sous-catégorie de l'ensemble des groupes participants.*

## 12.

## Recours

### 12.1 Compétence

Les recours sont traités par la Commission du concours. La Commission du concours se réserve le droit d'auditionner participants, arbitres et experts.

### 12.2 Dépôt des recours

Les recours doivent être remis à la Commission du concours le jour du concours, au plus tard une heure avant l'annonce du classement. Tout recours déposé ultérieurement ne sera pas pris en compte.

### 12.3 Décision

La Commission du concours décide le jour du concours si un recours est autorisé ou rejeté. La décision de la Commission du concours est définitive.

### 12.4 Communication des résultats du recours.

Il est possible de demander à la Commission du concours quelle décision a été prise après l'annonce du classement.

La décision n'est pas communiquée automatiquement.

## 13.

## Dispositions finales

Le Règlement a été approuvé par la Commission du concours le 30.01.2010. Il remplace le Règlement pour les JSS 2008 du 20.01.2008.

Alliance suisse des samaritains  
Commission du concours



Ruth Burkhalter  
Présidente de la Commission



Michèle Schwager  
Adjointe de la Présidente de la Commission

|   |    |   |    |   |   |   |                 |   |                                |
|---|----|---|----|---|---|---|-----------------|---|--------------------------------|
| X | ZV | X | KV | X | I | X | Mandataires JSS | X | Chef de groupe des équipes JSS |
|---|----|---|----|---|---|---|-----------------|---|--------------------------------|